

A Lanhouarneau, le 5 décembre 2023



MAIRIE DE
LANHOUARNEAU

ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE N°AV-2023.83

TEMPORAIRE

CHAUSSÉE RÉTRÉCIE

385 allée des Jonquilles

Réparation conduite Orange

Le Maire de la Commune de LANHOUARNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.-1 et L.2213-2 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande reçue le 5 décembre 2023 par l'entreprise JPC RESEAUX 7 rue Albert Einstein 29500 ERGUE GABERIC Tél 02 98 54 33 94 contact@jpcreseaux.fr,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux de réparation de conduite ORANGE à hauteur du n° « 385 allée des Jonquilles », il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Circulation

A partir du mercredi 20 décembre 2023 jusqu'à la fin des travaux, (durée estimée des travaux : 15 jours) la chaussée sera rétrécie à hauteur du n° « 385 allée des Jonquilles », et la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

- Aux abords du chantier, la vitesse sera règlementée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits,
- Les piétons emprunteront le trottoir, côté impair, pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 2 : Signalisation

La signalisation adéquate (*alternat manuel par piquets K10 ou panneaux B15/C18*) sera mise en place et entretenue par l'entreprise JPC RESEAUX ERGUE GABERIC et assurera la protection du balisage du chantier, ainsi que la sécurité des piétons.

ARTICLE 3 : Dérogations

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 4 : Application

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de LANHOUARNEAU.

MM. le Maire de la commune de LANHOUARNEAU, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAINT POL DE LEON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

-JPC RESEAUX 29500 ERGUE GABERIC

Le Maire,
Éric PENNEC

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is a stylized, cursive 'E'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal is light blue and contains the text 'MAIRIE DE LANHOUARNEAU' around the top edge and '(1793)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure on horseback, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or scepter.